

## DIAGNOSTIC IMMOBILIER SPANC

### Contrôle du système d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente immobilière

**Date de la demande :** .....

**Date envisagée du compromis de vente (le cas échéant) :**  
.....

#### **Informations sur le bien à contrôler :**

N° ..... Rue .....

CP : ..... Commune : .....

Référence cadastrale : .....

Nombre de points d'eau de l'habitation ( WC douche Lave linge...) : .....

Préciser si le bien à contrôler n'est pas une habitation (ERP/ Cuverie....):  
.....  
.....

#### **Propriétaire du bien :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : N° ..... Rue .....

CP : ..... Commune : .....

Mail : .....

N° de téléphone (fixe et portable) : .....

#### **Demandeur (si différent du propriétaire) :**

Type :      Notaire      Agence immobilière      Tuteur      Autres : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : N° ..... Rue .....

CP : ..... Commune : .....

Mail : .....

N° de téléphone (fixe et portable) : .....

#### **Facture du contrôle réglé par:**

Propriétaire

Demandeur

Date et signature :

**Demande à renvoyer ( au minimum 5 jours avant la date souhaitée) à [audrey.gaillard@beaunecoteetsud.com](mailto:audrey.gaillard@beaunecoteetsud.com)**

#### **Le contrôle de vente immobilière est facturé 125€ par installation.**

Lors du contrôle, l'ensemble des ouvrages devra être accessible. Les divers regards de visite devront être dégagés et déverrouillés afin de faciliter le contrôle. Un ouvrage dont l'existence ne pourra pas être démontrée sera déclaré inexistant. Tous les documents relatifs à l'installation devront être présentés au contrôleur (facture d'installation, plan, facture de vidange, document de maintenance....

Le contrôle ne pourra pas être effectué sans la présence du propriétaire ou d'une personne mandatée par celui-ci.